



Plateau de Welkenraedt

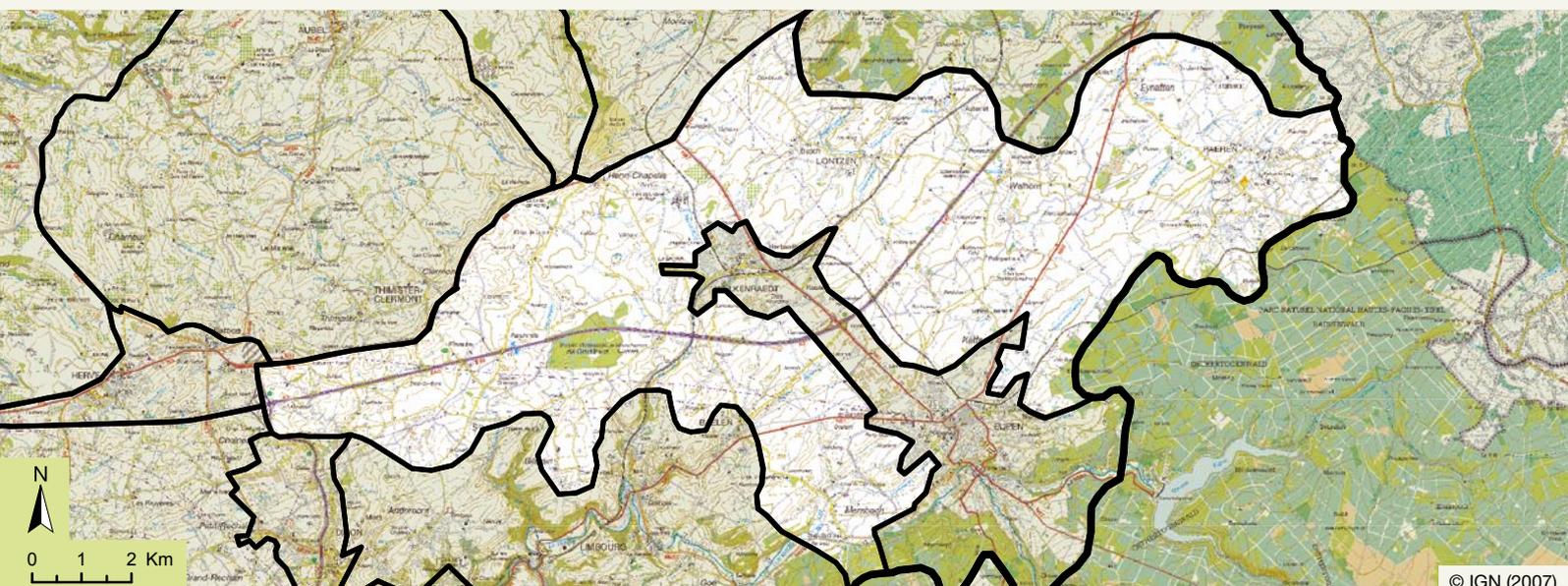


Superficie totale de l'aire (ha)¹	10388
Superficie agricole (ha)	8418
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	93
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	664
Nombre d'habitants (2003)²	19090

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



© IGN (2007)

L'aire du Plateau de Welkenraedt se caractérise par un relief calme, des horizons lointains, peu de bois, beaucoup de prairies. Le ciel prend beaucoup d'importance dans ces paysages.

Le peu de boisements et la grande taille des parcelles ajoutent à la longueur des vues et à l'impression d'espace. Les terres agricoles, en majorité des prairies entrecoupées de grandes parcelles de maïs, trouvent ici des sols adaptés. A la limite sud-est de l'aire, à l'approche du contrefort ardennais et de la vallée de la Vesdre, le relief devient progressivement plus ondulé.

Les villages et les fermes isolées sont assez distants les uns des autres. Vus du plateau, les noyaux villageois peuvent encore être lisibles malgré une périurbanisation assez importante. A Raeren, au contraire, le développement des constructions le long des voies de communication est tel qu'elles isolent d'importantes surfaces herbagères.

Les limites de l'aire, souvent matérialisées par un relief plus marqué ou des peuplements forestiers, ont une grande présence visuelle.



Le Plateau de Welkenraedt, doucement ondulé, contraste avec le reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par son **RELIEF CALME**. La vue y porte assez loin. Les quelques rivières présentes, relativement peu nombreuses, animent localement le relief. Aux limites de l'aire, les ondulations deviennent un peu plus prononcées, annonçant les aires voisines. En particulier, au sud-est de l'aire, à proximité du contrefort ardennais près de Raeren et de la vallée de la Vesdre autour de Membach, le relief présente un modelé plus important.

L'aire est presque entièrement agricole, couverte de **PRAIRIES** et d'assez nombreux labours voués à la culture du maïs fourrager. On y trouve également quelques grands vergers de basses tiges. Les parcelles sont de grande taille et bordées de clôtures en fil de fer et piquets de bois, ou parfois de haies soigneusement taillées et de quelques arbres. La rareté des éléments boisés contribue au calme du paysage. Seule exception à cette règle, la forêt domaniale de Grünhaut constitue un petit ensemble forestier atypique dans ces paysages agricoles.

Alors que les **LABOURS** ne sont proportionnellement pas plus importants en surface que dans les autres aires bocagères de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, ils sont ici très visibles. Au 18^e siècle, ils occupaient également de plus grandes surfaces que dans le reste de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ce maintien des champs dans un contexte favorable au bocage s'explique par le relief relativement plat et par la présence de sols limoneux bien drainés, plus propices aux cultures.

Le **PEUPEMENT** est plus **AÉRÉ** qu'ailleurs dans l'ensemble paysager car les implantations dispersées et les noyaux villageois sont assez éloignés les uns des autres. Les constructions anciennes sont en grande majorité en pierres mais certaines, héritées d'époques antérieures, présentent des colombages, comme dans les aires voisines de la Vallée de la Gueule herbagère et de l'Arc forestier de La Calamine.

Selon les **VILLAGES**, les noyaux anciens peuvent encore être bien lisibles ou disparaître derrière de nouvelles constructions en ruban qui s'étirent le long des voies d'accès. La perception d'un même village peut aussi différer d'une entrée à l'autre en fonction de la présence ou l'absence de ces villas et pavillons standardisés.

A Raeren, les extensions récentes ont entièrement colonisé les voies de communication, enfermant des prairies entre les cordons urbanisés.

L'aire recèle aussi quelques lieux d'intérêt patrimonial, comme le centre ancien de Raeren, le château de Raeren ou le château d'Astenet.

Au nord-ouest de l'aire, le long de l'autoroute E40, s'étend la **ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** des Plénesses. Par son étendue (170 hectares dont environ la moitié encore disponible), elle constitue la zone d'activité économique la plus importante de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Cependant, du fait de sa situation sur le plateau, elle est relativement peu présente dans le paysage.

L'**AIRE** du Plateau de Welkenraedt est **DIVISÉE** en deux parties, ouest et est, par l'aire urbanisée d'Eupen-Welkenraedt. Malgré sa position centrale et son caractère contrasté avec le plateau, elle est peu visible depuis celui-ci du fait de son relief particulièrement calme.

Les limites de l'aire sont souvent matérialisées par un horizon boisé ou un relief, qui est alors un élément important dans le paysage.



La maille bocagère est large et discontinue, faite de grandes parcelles de prairies entrecoupées de quelques arbres.



Les clôtures sont formées de longues haies soigneusement taillées ou de piquets de bois et de fil de fer.

Dans ces zones où le bocage s'est installé plus tardivement et moins systématiquement qu'ailleurs, les haies vives n'ont pas toujours précédé les piquets.



A la limite sud de l'aire, à proximité du contrefort ardennais (Raeren) ou de la vallée de la Vesdre (Membach) le relief devient plus prononcé. Ces ondulations modifient les paysages au point d'individualiser quelque peu ces zones frontalières du reste de l'aire.

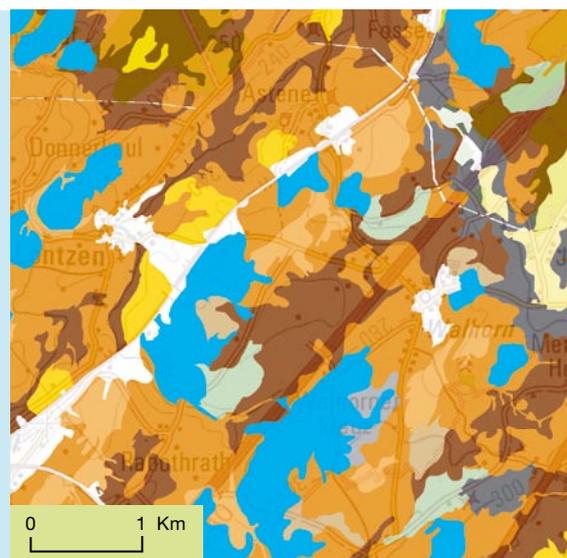
Les champs laboures ont une grande importance visuelle même s'ils ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs dans le bocage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Ces parcelles sont exclusivement occupées par du maïs fourrager qui répond particulièrement bien aux exigences techniques et économiques des exploitations actuelles.



La carte des associations de sols montre l'alternance des sols limono-caillouteux dont la charge est calcaireuse ou argilo-calcaire et des sols limoneux faiblement à très fortement gleyifiés, favorables aux prairies, tels qu'on en trouve aussi dans les autres aires paysagères. Ces bandes pédologiques correspondent aux bandes géologiques sous-jacentes, des calcaires et des dolomies alternant avec des calcaires et des grès. En termes d'occupation du sol, elles se traduisent respectivement par des labours et des prairies.

Source : carte IGN (1/100.000) scannée & MRW-DGA-D42 Carte numérique des sols de Wallonie. CPDT (2007)

- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols limono-caillouteux à chatge calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable



Un peu partout, des zones humides et des mares entourées de saules têtards témoignent de la grande disponibilité en eau.



Les boisements sont très peu présents sur le plateau oriental à l'exception de la forêt domaniale de Grünhaut.



Dans certains villages, les noyaux anciens sont encore bien perceptibles. Le clocher de l'église sert de point de repère dans les paysages plats de l'aire (Baelen, au clocher torsadé).



Le bâti traditionnel est le plus souvent en pierres, moellons de grès et de calcaire. Ici, un bardage en bois protège l'un des pignons.



Outre les constructions traditionnelles en pierre, on trouve aussi des colombages, témoins d'époques plus anciennes (Lontzen).



Autour des noyaux anciens, des cordons d'habitat récent étirent souvent les villages le long des routes (Lontzen, Walhorn...). Des villas quatre façades, des pavillons, des maisons standardisées les homogénéisent, perturbent la lisibilité des hameaux et condamnent l'accès à certains paysages agricoles.





Plus rarement, certains villages peuvent encore donner l'impression d'être isolés dans la campagne, comme ici à Busch.



Les fermes isolées sont également présentes, même si leur semis est moins dense qu'ailleurs dans le bocage.



Les fermes encore en activité ont vu des tours et silos modernes modifier leur silhouette ancienne.



A Raeren, les extensions urbaines récentes s'alignent le long de très nombreuses voies de communication, enfermant d'importantes poches herbagères non construites.



A proximité du village, les haies sont soignées et longues, très graphiques.



Un cheminement piéton traverse les prairies, grâce à des équipements particuliers, les échaliers et les tourniquets. Ces cheminements relient par le plus court chemin différentes extensions d'habitat.



Malgré sa superficie, la présence dans le paysage de la zone d'activité économique des Plénesses reste peu marquante même si la transition entre les bâtiments anciens et modernes est parfois brutale.



Le plateau oriental est traversé par une aire densément urbanisée qui va d'Eupen à Welkenraedt. Cette urbanisation a cependant un impact modéré sur le paysage et les perspectives possibles depuis l'aire du plateau oriental, tant le relief est doux.

Limitant ses paysages assez plats, certaines limites de l'aire ont une grande présence visuelle et sont matérialisées par un relief plus marqué ou des peuplements forestiers. Elles constituent en de nombreux endroits l'horizon des paysages.



La limite nord-ouest de l'aire est constituée par la N3, qui suit la ligne de crête principale puis secondaire. Henri-Chapelle est particulièrement visible de loin, identifié entre autres par son château d'eau. A ses pieds, le dénivelé est brutal.

Deux zones urbanisables sont situées à flanc de coteau, juste en-dessous de la crête, dont la sensibilité visuelle devrait être prise en compte lors de leur éventuelle mise en œuvre.



Au nord-est, la limite d'extension des boisements de l'Arc forestier de La Calamine correspond à une limite franche de l'aire. A cet endroit, le relief plus marqué annonce celui du territoire voisin.



Au sud-est, la limite de l'aire est matérialisée par le contrefort ardennais. Ce coteau se distingue du reste de l'aire par sa forte pente et ses boisements.

Enjeux

- L'aire du Plateau de Welkenraedt est caractérisée par son relief calme et ses horizons lointains, ainsi que par sa structure agricole, un bocage aux mailles lâches entrecoupé de labours sur les terres les plus favorables. Le faible relief du plateau et sa qualité paysagère liée aux vues longues et larges le rendent particulièrement sensible aux constructions le long des routes.
- L'installation tardive du bocage dans cette aire a permis le maintien de villages importants et n'a pas induit une forte dispersion de l'habitat. Ces villages sont encore bien individualisés dans le paysage, mais la pression d'urbanisation tend à brouiller la lisibilité de leurs abords.
- Les possibilités de constructions sont encore très importantes tant dans les zones urbanisables actuelles (Lontzen, Eynaetten et Astenet) que dans celles qui pourraient être mises en œuvre dans le futur (Raeren, Membach, Henri-Chapelle ou à proximité de Welkenraedt ou de Verviers).
- L'importante zone d'activité économique des Plénesses (Thimister-Clermont) marque le paysage à l'ouest de l'aire et est appelée à encore se développer.

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère, en particulier les haies et les éléments arbustifs, notamment les haies longues et basses, ainsi que les mares entourées d'arbres têtards.	PROTECTION
2. Maintenir les vues longues et les ouvertures sur le paysage notamment depuis les voies de communication.	GESTION
3. Orienter l'urbanisation de manière à renforcer les silhouettes villageoises et à leur conférer des contours visuels bien délimités.	GESTION
4. Veiller à l'intégration des activités économiques dans le paysage existant.	GESTION

Pistes d'action

- Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables en établissant un phasage à l'échelle de l'ensemble de l'aire.
- Mener une réflexion sur l'impact paysager de nouvelles implantations, qu'il s'agisse d'activités économiques ou d'habitat.
- Densifier la trame bâtie existante plutôt que poursuivre l'étalement de nouvelles constructions le long des voiries, tout en recherchant un équilibre entre la densification et le maintien d'espaces de respiration.
- Proposer un soutien financier et technique à l'entretien des haies existantes, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.